

Bruxelles, le 13 mars 2026
(OR. en)

7311/26
ADD 1

EF 74
ECOFIN 342
DELECT 50

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	12 mars 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2026) 80 annex
Objet:	ANNEXES du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION complétant le règlement (UE) 2023/2631 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les critères permettant d'évaluer la pertinence, l'adéquation et l'efficacité des systèmes, ressources et procédures des examinateurs externes, leur fonction de vérification de la conformité, leurs politiques et procédures internes, et les méthodes d'évaluation et informations qu'ils utilisent pour les examens, ainsi que les informations à fournir aux fins d'une demande de reconnaissance en tant qu'examineur externe de pays tiers, et la forme et le contenu d'une telle demande

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 80 annex.

p.j.: C(2026) 80 annex



Bruxelles, le 12.3.2026
C(2026) 80 final

ANNEXES 1 to 8

ANNEXES

du

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION

complétant le règlement (UE) 2023/2631 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les critères permettant d'évaluer la pertinence, l'adéquation et l'efficacité des systèmes, ressources et procédures des examinateurs externes, leur fonction de vérification de la conformité, leurs politiques et procédures internes, et les méthodes d'évaluation et informations qu'ils utilisent pour les examens, ainsi que les informations à fournir aux fins d'une demande de reconnaissance en tant qu'examineur externe de pays tiers, et la forme et le contenu d'une telle demande

ANNEXE I
RÉFÉRENCES DES DOCUMENTS

Annexe du présent règlement à laquelle se rapportent les informations (II-VIII)	Numéro de référence unique du document	Titre du document	Exigence spécifique du règlement (UE) 2023/2631 à laquelle se rapportent les informations	Chapitre, section ou page du document où se trouve l'information, ou raison pour laquelle celle-ci est manquante

ANNEXE II

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom complet du demandeur de pays tiers		
Adresse du siège statutaire.	<i>[pays, localité, adresse, code postal]</i>	
Site internet		
Identifiant d'entité juridique (LEI) <i>[s'il existe]</i>		
Personne(s) de contact	Nom	
	Titre	
	Adresse	<i>[pays, localité, adresse, code postal]</i>
	Courriel	
	Numéro de téléphone	
Forme juridique du demandeur de pays tiers		
Autorité compétente chargée de la surveillance, dans le pays tiers, de l'examineur externe de pays tiers demandant la reconnaissance <i>[le cas échéant].</i>		

ANNEXE III

STRUCTURE DE PROPRIÉTÉ DU DEMANDEUR

Propriétaire	Pourcentage de capital détenu	Nature de la participation	Pourcentage de droits de vote détenu
<i>[veuillez préciser s'il s'agit d'une personne morale ou physique]</i>		<i>[directe ou indirecte]</i>	

ANNEXE IV

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DEMANDEUR

Nom	Membre du conseil d'administration	Membre de la direction générale	Date de naissance	Lieu de naissance	Fonction	Documents présentés	
						CV	
						Preuve de l'absence d'antécédents judiciaires liés au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, à la prestation de services financiers ou de services de données ou à des actes de fraude ou de détournement, notamment sous la forme d'une attestation officielle ou, si une telle attestation ne peut être obtenue dans le pays tiers concerné, une déclaration solennelle d'honorabilité incluant l'autorisation, pour l'AEMF, de demander aux autorités concernées des informations lui permettant de vérifier si le membre en question a déjà été reconnu coupable d'une infraction pénale en lien avec des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, avec la prestation de services financiers ou de services de données ou avec une fraude ou un détournement	Déclaration en matière d'honorabilité et de conflits d'intérêts visée à l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, point b), du règlement délégué (UE) 2025/2180 ¹

¹ Règlement délégué (UE) 2025/2180 de la Commission du 12 septembre 2025 complétant le règlement (UE) 2023/2631 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les conditions attachées à l'enregistrement d'examineurs externes, les critères à appliquer pour évaluer si leur gestion est saine et prudente et si leurs salariés ont les connaissances, l'expérience et la formation appropriées, et les conditions sous réserve desquelles ils peuvent externaliser leurs activités d'évaluation (JO L, 2025/2180, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2025/2180/oj).

<i>[Prénom] [Nom]</i>	<i>[Oui/Non]</i>	<i>[Oui/Non]</i>	<i>[JJ/MM/AAAA]</i>	<i>[Localité , Pays]</i>	<i>[Numéro de référence unique]</i>	<i>[Numéro de référence unique]</i>	<i>[Numéro de référence unique]</i>

ANNEXE V

RESSOURCES ANALYTIQUES DU DEMANDEUR

1. Informations concernant les analystes, salariés et autres personnes participant directement aux activités d'évaluation

Nom	Fonction	Sélectionnez la colonne appropriée		Nombre d'années dans la fonction	Nombre d'années dans le secteur	CV
		Temporaire	Permanente			
					<i>[Par exemple, nombre d'années de travail dans des activités d'évaluation similaires à celles requises pour un examinateur externe en vertu du règlement (UE) 2023/2631]</i>	<i>[Numéro de référence unique du document]</i>

Toute information relative au nombre de salariés est fournie sur une base équivalent temps plein, calculée comme étant égale au nombre total d'heures travaillées divisé par le nombre maximal d'heures donnant droit à rémunération sur une année d'activité au sens du droit national applicable.

2. Informations concernant les activités d'évaluation

Durée estimée d'un examen externe	<i>[Nombre de jours]</i>
Nombre d'évaluations attendues au cours des 24 prochains mois	<i>[Nombre]</i>

3. Informations concernant l'évaluation du demandeur

Motifs pour lesquels le demandeur considère que le nombre d'analystes, salariés et autres personnes participant directement aux activités d'évaluation et leurs fonctions sont appropriés	
Motifs pour lesquels le demandeur considère que le nombre et la durée des examens externes sont appropriés	

ANNEXE VI
POLITIQUES ET PROCÉDURES DU DEMANDEUR

Point	Domaine	Numéro de référence
1	Plan de formation et de perfectionnement prévu pour les analystes, salariés et autres personnes participant directement aux activités d'évaluation	
2	Politiques et procédures mises en place pour garantir: (a) la continuité et la régularité de l'exécution des activités d'évaluation; (b) la protection de la confidentialité et de la sécurité des relevés et documents relatifs aux services fournis; (c) des procédures administratives et comptables saines; (d) et l'adéquation des systèmes de traitement de l'information mis en œuvre pour satisfaire aux obligations incombant à un examinateur externe.	
3	Politiques et procédures exposant le cadre de contrôle interne <i>[Si le nombre de documents est élevé, il conviendra de les regrouper par domaine du cadre de contrôle interne]</i>	
4	Politiques et procédures visant à garantir la conformité du cadre de contrôle interne avec les critères visés à l'article 5, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2025/2180 ²	
5	Politique de dénonciation des dysfonctionnements garantissant l'anonymat des lanceurs d'alerte et l'interdiction de toutes représailles	

² Règlement délégué (UE) 2025/2180 de la Commission du 12 septembre 2025 complétant le règlement (UE) 2023/2631 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les conditions attachées à l'enregistrement d'examineurs externes, les critères à appliquer pour évaluer si leur gestion est saine et prudente et si leurs salariés ont les connaissances, l'expérience et la formation appropriées, et les conditions sous réserve desquelles ils peuvent externaliser leurs activités d'évaluation (JO L, 2025/2180, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_del/2025/2180/oj).

6	Politique de rémunération garantissant l'indépendance des salariés soumis à un régime de rémunération variable	
7	Procédures et méthodes mises en œuvre pour émettre des documents d'examen	
8	Mandat des organes de gouvernance, y compris du conseil d'administration et, le cas échéant, de ses comités	
9	Dernier procès-verbal du conseil d'administration	
10	Organigramme incluant la définition des lignes hiérarchiques et des fonctions	
11	Politique en matière de conflits d'intérêts	
12	Inventaire des conflits d'intérêts réels ou potentiels et des mesures d'atténuation proposées	
13	Informations sur l'évaluation et l'autorisation cohérentes de situations de conflits d'intérêts potentiels, y compris des transactions avec des parties liées, des transactions réalisées par les membres du personnel pour leur propre compte, des activités commerciales extérieures et l'acceptation de cadeaux et d'offres d'hospitalité	
14	Documents et informations relatifs à tout accord d'externalisation existant ou prévu pour les activités de l'examineur externe relevant du règlement (UE) 2023/2631, y compris des informations sur les entités exerçant les fonctions d'externalisation, et l'évaluation de la manière dont le demandeur veille au respect de l'article 33, paragraphe 1, dudit règlement	

ANNEXE VII

AUTRES ACTIVITÉS DU DEMANDEUR

Activité	Description	Proposée par l'intermédiaire de filiales
<i>[Code NACE de l'activité, le cas échéant]</i>		<i>[oui/non: dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'entité]</i>

ANNEXE VIII
REPRÉSENTANT LÉGAL ÉTABLI DANS L'UNION

Nom et prénoms	
Adresse du siège statutaire dans l'Union	<i>[État membre, localité, adresse, code postal]</i>
Courriel	
Statut juridique	
Acte de constitution, statuts, ou autres actes constitutifs	
Site internet	
Identifiant d'entité juridique (LEI) <i>[s'il existe]</i>	